



Message relatif au crédit d'ouvrage pour l'aménagement de rampes d'accès au pont de Grandfey en faveur de la mobilité douce

Situation initiale

Ce projet porte sur la mesure d'agglomération 21.13 du PA2. Les rampes planifiées des deux côtés du pont de Grandfey font partie de la transagallo Düdingen – Avry et doivent permettre à la mobilité douce d'accéder sans encombre à la passerelle existante du viaduc ferroviaire. L'Assemblée communale du 16 décembre 2019 a approuvé un crédit d'étude de CHF 260 000.00 en vue du concours de projet. Cette étude de projet a été préfinancée par moitié par les communes de Düdingen et de Granges-Paccot.

Depuis cette décision de l'Assemblée communale, des échanges intensifs ont été poursuivis dans le cadre de ce projet avec les autorités cantonales, en particulier avec le service des biens culturels, des forêts et de la nature, de l'environnement, etc., ainsi qu'avec les CFF. Un travail de haute qualité a été fourni par les ingénieurs et architectes mandatés, en collaboration avec le groupe de projet intercommunal. Suite à l'examen de plusieurs variantes, une solution a été trouvée, laquelle a été validée par les services cantonaux et les CFF. Pour ce motif, il a été renoncé à un concours d'idées.

Par la suite, le projet a été mené sans retard avec les parties prenantes et soumis à l'examen préalable en 2023. Le résultat de l'examen préalable s'est avéré favorable dans l'ensemble, des conditions conséquentes ayant toutefois été exigées. Il convient de mentionner deux exigences importantes, à savoir, d'une part, que la passerelle existante sur le pont de Grandfey doit être intégrée au projet et que, d'autre part, le ruisseau de Balliswilbach, actuellement enterré, doit être remis à ciel ouvert. Le montant qui devait être affecté au concours d'idée n'ayant pas été utilisé, il a pu être affecté à l'élaboration des phases SIA 31 à 33 (avant-projet – projet de l'ouvrage – demande d'autorisation). Le projet a été finalisé et mis à l'enquête publique le 12 juillet 2024.

But

Le but de la présente demande porte sur l'approbation d'un crédit d'ouvrage en vue de la réalisation du projet d'aménagement de rampes d'accès pour la mobilité douce au pont de Grandfey. Le projet doit être réalisé entre 2025 et 2026.

Description du projet

Le projet porte sur la réalisation de rampes d'accès à chaque extrémité du viaduc pour la mobilité douce. Le projet comprend également des mesures techniques d'entretien et de sécurité s'agissant de la passerelle existante sur le viaduc. Enfin, la remise à ciel ouvert du Balliswilbach du côté de Düdingen doit être effectuée.

L'accès existant et direct au pont par les escaliers ornés dans la sculpture Serra sera maintenu. Par rapport aux voies d'accès existantes dans la direction du pont, les rampes se situeront à l'arrière du pont. Elles assureront un cheminement sûr et accessible à tous à la passerelle existante.

Grâce à ce positionnement, les rampes s'intégreront esthétiquement au viaduc existant. La forêt existante contribuera à la disposition discrète des rampes. Les rampes se raccorderont à la première ouverture des arcades, perpendiculairement à l'axe du pont, avec une pente de 6 % vers

le bas. En accord avec le Service de l'environnement, secteur eaux, les piliers seront placés du côté de Dürdingen de manière à ce qu'ils ne touchent pas le lit du Balliswilbach. Le Balliswilbach s'écoulera librement à l'avenir, le tuyau existant sera supprimé. Les positions des piliers ainsi définies seront reprises pour les deux rampes. Elles présenteront au départ des portées plus importantes avec des piliers bas. Dans la partie rectiligne vers le viaduc de Grandfey, la hauteur des piliers augmentera et les portées diminueront. Le placement des rampes sera opéré en tenant compte des arbres existants. Seuls les arbres isolés qui doivent impérativement être enlevés ou qui menacent la sécurité des rampes seront arrachés. Un reboisement de remplacement sera effectué sur le territoire de la commune de Dürdingen pour compenser le défrichement.

- **Rampe du côté de Dürdingen**

La rampe sera une construction en acier qui repose sur six piliers et une culée. Les piliers en acier reposeront sur des fondations en béton, elles-mêmes fondées sur des micropieux dans le grès. Le tablier du pont sera constitué d'éléments en béton préfabriqués qui s'appuieront sur la structure en acier. Un asphalte coulé sera posé pour la chaussée. Les garde-corps des rampes auront une hauteur de 1,40 m et seront équipés d'un remplissage en filet et de mains courantes placées des deux côtés. L'éclairage sera intégré d'un côté dans la main courante. Les dimensions de la rampe seront les suivantes: longueur 59 m, largeur de la chaussée 3,10 m, dénivelé 3,60 m, pente 6 %. La longueur du chemin en revêtement bitumeux sur le terrain, du portail du pont à la rampe, sera d'environ 25 m.

- **Rampe du côté de Granges-Paccot**

Même conception que du côté de Dürdingen. Longueur 54 m, largeur de la chaussée 3,10 m, dénivelé 3,30 m, pente 6 %. La longueur du chemin entre le portail du pont et la rampe sera d'environ 35 m.

- **Passerelle piétonnière du viaduc de Grandfey**

La passerelle existante mesure 343 m de long et 2,40 m de large. Les interventions suivantes seront effectuées sur la passerelle existante, en tenant compte de la protection des biens culturels: Le revêtement, qui a été partiellement réparé en surface à l'aide de patchs à base de ciment, est très lisse et insatisfaisant sur le plan esthétique. Il sera amélioré par un traitement de type taille de pierre. Les balustrades seront conservées en grande partie sans changement. Leur sécurité sera améliorée par la pose de filets dans la partie du garde-corps. Certains poteaux de balustrade endommagés seront remplacés ou complétés. Les rampes pour vélos installées ultérieurement sur les escaliers seront supprimées. L'éclairage sur le pont sera entièrement remplacé. Le nouvel éclairage aura deux fonctions. D'une part, il garantira la sécurité des usagers et, d'autre part, il mettra en valeur le viaduc en tant que monument. L'éclairage sur le pont, tout comme l'éclairage des rampes, sera protégé de telle sorte qu'il n'aura pas d'influence négative sur la flore et la faune. De plus, l'éclairage sera dynamique, fortement atténué pendant la nuit, et commandé par des détecteurs de mouvement.

Les détails techniques relatifs à la description du projet peuvent être consultés dans les plans annexés.

Mesures

La procédure d'approbation des plans est en cours depuis le 12 juillet 2024. La date d'approbation des plans ne peut être estimée que grossièrement lors de la rédaction du présent message, car elle dépend de nombreux facteurs, tels que les éventuelles oppositions et les recours. Après l'approbation du crédit d'engagement par l'Assemblée communale, l'appel d'offres sera préparé et réalisé conformément aux dispositions sur les marchés publics, l'objectif étant d'être prêts pour le début des travaux au moment de l'approbation des plans. Selon les estimations, les travaux de construction pourront commencer au printemps 2025 et dureront environ un an. Si tout se déroule comme prévu, la mise en service de l'ouvrage peut être attendue pour la mi-2026.

Qualification juridique de la dépense

Il s'agit d'un crédit d'ouvrage (crédit d'engagement) au sens des art. 25 à 27 de la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo; RSF 140.6) et d'une nouvelle dépense unique.

Financement et coûts de suivi**Devis estimatif total du projet hors subvention et participation de tiers**

| | | |
|---|------------|------------------|
| Travaux préparatoires, travaux spéciaux de génie civil | CHF | 410 000 |
| Génie civil | CHF | 990 000 |
| Construction métallique, construction d'éléments | CHF | 1 320 000 |
| Environnement / travaux annexes / installations | CHF | 290 000 |
| Remises en état et installations de la passerelle du pont | CHF | 675 000 |
| Honoraires ingénieur, spécialistes, géomètres, maître d'œuvre | CHF | 460 000 |
| Divers et imprévus env. 10% | CHF | 415 000 |
| Frais annexes de construction, indemnité, émoluments | CHF | 140 000 |
| Total intermédiaire | CHF | 4 700 000 |
| 8.1% TVA | CHF | 380 000 |
| Crédit brut demandé TVA incluse | CHF | 5 080 000 |

| | | |
|------------------------------------|------------|------------------|
| Crédit d'étude du 16 décembre 2019 | CHF | 260 000 |
| Coût global du projet | CHF | 5 340 000 |

Subventionnement

La Transaglo est subventionnée à 100 % sur la base d'une décision du Conseil d'État et de l'Agglomération de Fribourg. L'estimation initiale de la mesure, inscrite au PA2 en 2011, ne comprenait ni les aménagements de la passerelle existante sur le viaduc, ni la remise à ciel ouvert du Balliswilbach, ni les conditions strictes exigées s'agissant de la protection des biens culturels. La mesure d'Agglomération subventionnée s'élève aujourd'hui à environ CHF 2 900 000, une fois indexée. En ce qui concerne la mise à ciel ouvert du Balliswilbach, l'on peut compter sur les subventions habituelles de la Confédération et du canton pour les cours d'eau, soit environ CHF 320 000. Il reste une différence de CHF 2 120 000. Une décision du Conseil d'Etat est attendue quant à savoir si cette différence peut être prise en charge par l'Etat sur la base de la nouvelle loi sur la mobilité. Ainsi, le crédit d'engagement est voté sous réserve d'une entrée en matière favorable du canton.

Une demande de financement pour la différence de CHF 2 120 000.00 a été adressée par les deux communes au canton lors de la séance du 22 décembre 2023. Toutefois, l'Etat n'a pas encore statué sur cette demande au jour de la rédaction du présent message. Il va de soi que les travaux de construction ne débiteront pas tant que le canton n'aura pas confirmé son engagement financier.

Du fait de la contribution financière du canton et de l'Agglo, les communes n'encourront aucun coût subséquent dans le cadre de ce projet.

Il peut être fait appel à un financement externe pour le préfinancement de la part de la Commune de Granges-Paccot.

Résumé

Le crédit d'ouvrage demandé permet de poursuivre l'élaboration du projet « Aménagement du pont de Grandfey au moyen de rampes pour la mobilité douce », dans le but de réaliser le projet et d'exécuter les ouvrages.

L'aménagement du pont de Grandfey pour la mobilité douce a une importance régionale, car il relie deux communes, deux districts et deux régions linguistiques. Le projet permettra de développer de manière déterminante la promotion de la mobilité douce avec des infrastructures modernes. Aujourd'hui déjà, on peut constater que le pont de Grandfey est très utilisé, tant pour les déplacements quotidiens que pour les loisirs. Le financement par le canton et l'Agglo libère les communes de toute charge.

PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

- a. Accepter le projet d'aménagement de rampes d'accès au pont de Grandfey en faveur de la mobilité douce;
- b. Approuver le crédit d'ouvrage de CHF 5 080 000.00, TVA incluse, plus le renchérissement éventuel, selon les indications de l'Agglomération de Fribourg jusqu'à l'achèvement des travaux ;
- c. Il n'y a pas de réalisation du projet si celui-ci n'est pas entièrement couvert par les subventions à recevoir.

(Pour information : indice des prix de la construction espace Mitteland – Génie civil, état avril 2024 = 113.1 points, base octobre 2020 = 100 points)

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale



Bénédicte Laville

Le Syndic

René Schneuwly

Annexes :

- Plan général du côté de Düdingen et de Granges-Paccot
- Rapport technique